



Ville de  
Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 15 Janvier 2018

Le lundi 15 janvier 2018  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
09/01/2018

**Date d'affichage**  
18/01/2018

**Présents :**

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René - MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - DUCRES Jacques COLLET Solange - GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - SAGUN Catherine - RABERT Christophe - FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre.

**Procurations :**

M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick  
Mme HERMANN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge  
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

**Absent :**

JOUGLA Frédéric.

**Secrétaire de séance :**

Mme COLLET Solange a été nommée secrétaire de séance.

---

### DELIBERATION N° 2018-01-01

**OBJET :** *HABITAT – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT ET A LA REGION POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DES FACADES*

**RAPPORTEUR :** Monsieur René TRUCCO, adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux.

Depuis plusieurs années, le Département de Vaucluse et la Région PACA nous encouragent à réhabiliter le centre ancien de SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON.

Pour assurer la réussite de ce dossier, la commune a mis en place une « Opération Façades », dont le suivi a été confié à l'association SOLiHA 84,

Au regard du bilan positif, la commune souhaite poursuivre cette opération, en conservant les mêmes objectifs, soit 6 façades à améliorer pour une enveloppe budgétaire de 9 150 € par an.

L'aide financière du Département de Vaucluse, et celle de la Région PACA, demeurent indispensables pour maintenir le dynamisme de l'opération. En conséquence, la commune les sollicite pour leur demander de participer aux subventions versées aux propriétaires.

Le périmètre et les modalités d'intervention sont les suivantes :

■ Le centre ancien et les deux axes principaux de circulation traversant la commune (ex RD 6 et ex RD 28) sont concernés.

■ Le taux de subvention est fixé à 30 % du montant des travaux avec un maximum de subvention de 1 829,00 € par façade.

### Plan de financement

■ Objectifs : 12 façades à restaurer sur 2018-2019.

■ Participation de la commune : 1 525,00 € x 12 = 18 300,00 €.

■ Ventilation des participations :

Commune	25 %	4 575,00 €
Région	50 %	9 150,00 €
Département	25 %	4 575,00 €
		<u>18 300,00 €</u>

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 8 janvier 2018,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,  
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

SOLLICITER l'aide financière de la Région à hauteur de 50 % des subventions versées par la commune aux propriétaires réalisant les travaux de restauration de leur façade, soit 9 150,00 €.

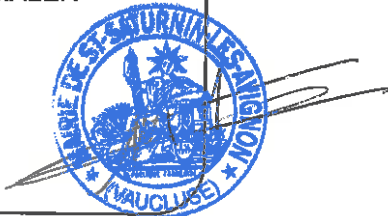
SOLLICITER l'aide financière du Département à hauteur de 25 % des subventions versées par la commune aux propriétaires réalisant les travaux de restauration de leur façade, soit 4 575,00 €.

SOLLICITER l'aide financière du Département à hauteur de 50 % du financement de la mission de suivi et d'animation du Point information amélioration de l'habitat, soit 3 500 € pour 2018 et 3 500 € pour 2019.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Pour le Maire empêché,  
l'adjoint délégué, Serge  
MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/01/2018 de la publication le 18/01/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ville de  
Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 15 Janvier 2018

Le lundi 15 janvier 2018  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
09/01/2018

**Date d'affichage**  
18/01/2018

### Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René - MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - DUCRES Jacques COLLET Solange - GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - SAGUN Catherine - RABERT Christophe - FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick  
Mme HERMANN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge  
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Absent :

JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme COLLET Solange a été nommée secrétaire de séance.

## DELIBERATION N° 2018-01-02

**OBJET : AVIS SUR LA VENTE PAR GRAND DELTA HABITAT A AXEDIA DE LA RESIDENCE « PRE DE JONQUIERS » SISE RUE DES LAVANDES**

La coopérative Grand Delta Habitat a fait connaître au Préfet de Vaucluse son intention de vendre à sa filiale AXEDIA la résidence « Pré de Jonquières » sise rue des Lavandes à Saint-Saturnin-Lès-Avignon.

Cette résidence est composée de trente logements individuels à usage d'habitation (10T3, 18 T4 et 2 T5).

La société AXEDIA prévoit de confier la gérance de la résidence à Grand Delta Habitat.

Selon la procédure administrative préalable à la vente prévue par l'article L.443-7 du code de la construction et de l'habitation, le représentant de l'Etat dans le département consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements.

La commune émet son avis dans le délai de deux mois à compter du jour où le maire a reçu la consultation du représentant de l'Etat dans le département.

VU l'avis de la direction départementale des territoires en date du 27 décembre 2017 ci-annexé en réponse à la demande d'informations complémentaires adressée par la commune au sujet de ce projet de vente,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 8 janvier 2018,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DONNER un avis favorable sur la vente par Grand Delta Habitat à sa filiale AXEDIA de la résidence « Pré de Jonquiers » sise rue des lavandes à Saint-Saturnin-Lès-Avignon.

#### RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
18	/	8

MMES.BENZENGAT-COLLET-GAZONNET-BERARD – MM. FISCHER – DUCLERCQ – CRISA – CARO.



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/01/2018 de la publication le 18/01/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ville de  
Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 15 Janvier 2018

Le lundi 15 janvier 2018  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
09/01/2018

**Date d'affichage**  
18/01/2018

**Présents :**

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René - MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - DUCRES Jacques COLLET Solange - GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - SAGUN Catherine - RABERT Christophe - FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre.

**Procurations :**

M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick  
Mme HERMANN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge  
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

**Absent :**

JOUGLA Frédéric.

**Secrétaire de séance :**

Mme COLLET Solange a été nommée secrétaire de séance.

### DELIBERATION N° 2018-01-03

**OBJET :** *ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR LA BIBLIOTHEQUE –  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION  
GLOBALE DE DECENTRALISATION*

**RAPPORTEUR :** Madame Roselyne MILELLI, adjointe déléguée à la culture, à la jeunesse et aux affaires scolaires.

La commune a le projet d'acquérir un nouveau logiciel pour permettre d'accéder au catalogue en ligne de la bibliothèque et de réserver les ouvrages.

1/2

Le souhait est également de donner un accès à partir de terminaux mobiles et de mettre en réseau le catalogue bibliographique.

Le coût global du projet est estimé à 4 850 HT.

CONSIDERANT la possibilité de demander une aide financière dans le cadre de l'appel à projets 2018 au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (concours particulier relatif aux bibliothèques de prêt) d'équipements et de services numériques permettant la mise en réseau numérique des bibliothèques publiques,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission culture réunie le 8 janvier 2018,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 8 janvier 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

SOLLICITER une subvention au titre de la Dotation Globale de Décentralisation au taux le plus élevé possible pour l'acquisition de ce logiciel.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

#### RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Pour le Maire empêché,  
l'adjoint délégué, Serge  
MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/01/2018  
de la publication le 18/01/2018  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





Ville de  
Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 15 Janvier 2018

Le lundi 15 janvier 2018  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
09/01/2018

**Date d'affichage**  
18/01/2018

### Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René - MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - DUCRES Jacques COLLET Solange - GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - SAGUN Catherine - RABERT Christophe - FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick  
Mme HERMANN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge  
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Absent :

JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme COLLET Solange a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018-01-04**

**OBJET :** FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2018

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean FAVIER – Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,



CONSIDÉRANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

CONSIDERANT l'intérêt de verser une subvention exceptionnelle au comité des fêtes eu égard à la prise en charge de certains frais liés à l'organisation du marché de Noël,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 8 janvier 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser à l'association mentionnée dans le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2018, la subvention exceptionnelle suivante :

ASSOCIATION BENEFCIAIRE	Exercice 2018	FONCTION	ACTIVITE
-------------------------	---------------	----------	----------

**ARTICLE 6574 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS  
ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE**

COMITE DES FETES DE ST SATURNIN LES AVIGNON	250 €	024	FESTIVITES
---	-------	-----	------------

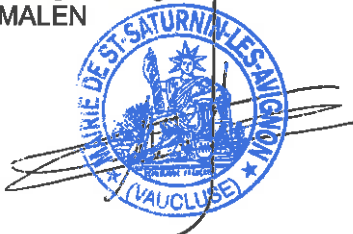
PRÉCISER que l'ouverture des crédits pour le versement de la subvention susvisée se fera sur l'exercice 2018.

**RÉSULTAT DU VOTE**

VOIX POUR 25	VOIX CONTRE /	ABSTENTION 1
-----------------	------------------	-----------------

M. FILLIERE

Pour le Maire empêché,  
l'adjoint délégué, Serge  
MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/01/2018  
de la publication le 18/01/2018  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ville de  
Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 15 Janvier 2018

Le lundi 15 janvier 2018  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
09/01/2018

**Date d'affichage**  
18/01/2018

**Présents :**

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René - MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - DUCRES Jacques COLLET Solange - GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - SAGUN Catherine - RABERT Christophe - FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre.

**Procurations :**

M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick  
Mme HERMANN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge  
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

**Absent :**

JOUGLA Frédéric.

**Secrétaire de séance :**

Mme COLLET Solange a été nommée secrétaire de séance.

---

### DELIBERATION N° 2018-01-05

**OBJET :** *FINANCES – AVENANT A UN CONTRAT DE PRET DE LA CAISSE D'EPARGNE*

**RAPPORTEUR :** Monsieur Serge MALEN, adjoint aux finances, aux services techniques et au sport.

VU la décision n°2008-01-01 en date du 28 janvier 2008 approuvant la souscription d'un contrat de prêt d'un montant de 520 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse,

VU l'avenant n°1 ci-annexé à la convention de prêt Flexilis consolidable avec phase de mobilisation reconstituable (contrat n° A2908014) à passer avec la Caisse d'Epargne CEPAC.

CONSIDERANT l'intérêt de passer un avenant au contrat de prêt susvisé afin de supprimer la sortie en module structuré.

En effet, il s'agit d'une mesure protectrice pour empêcher la collectivité de pouvoir recourir à une autre proposition complexe et risquée en changeant les caractéristiques du prêt actuel.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 8 janvier 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de passer un avenant n°1 à la convention de prêt Flexilis consolidable avec phase de mobilisation reconstituable (contrat n° A2908014) passée avec la Caisse d'Epargne CEPAC.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout acte s'y rapportant.

#### RÉSULTAT DU VOTE

	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
Pour le Maire empêché, l'adjoint délégué, Serge MALEN	26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/01/2018  
de la publication le 18/01/2018  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ville de  
Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 15 Janvier 2018

Le lundi 15 janvier 2018  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
09/01/2018

**Date d'affichage**  
18/01/2018

**Présents :**

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René - MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - DUCRES Jacques COLLET Solange - GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - SAGUN Catherine - RABERT Christophe - FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre.

**Procurations :**

M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick  
Mme HERMANN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge  
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

**Absent :**

JOUGLA Frédéric.

**Secrétaire de séance :**

Mme COLLET Solange a été nommée secrétaire de séance.

### DELIBERATION N° 2018-01-06

**OBJET :** *CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2017-2019 – AIDE FINANCIERE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE*

**RAPPORTEUR :** Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée à la petite enfance et à l'action sociale.

VU le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) passé avec le Département de Vaucluse pour la période 2017-2019,

Dans le cadre de la politique familiale en faveur de la petite enfance, la commune a décidé d'augmenter de 10 places la capacité d'accueil de la crèche municipale l'Enfantine. Il s'agit de réaliser des travaux pour restructurer et agrandir les locaux.

Madame BONNEFOUX expose la possibilité d'affecter la dotation 2018 du CDST au projet d'extension et de restructuration de la crèche municipale.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 8 janvier 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

SOLLICITER une aide financière auprès du Département de Vaucluse dans le cadre de l'affectation de la dotation 2018 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale au projet de restructuration et d'agrandissement de la crèche.

APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COUT DU PROJET	
Travaux, maîtrise d'œuvre, autres HT	250 000 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE HT

<b>1 Autofinancement</b>	37,0%	92 500 €
<b>2 Subvention d'équipement</b>		
CAF de Vaucluse	33,6%	84 000 €
Département de Vaucluse	29,4%	73 500 €
<b>Total (2)</b>	63,0%	157 500 €
<b>3 Emprunt</b>	0%	0 €
<b>Total (1+2+ 3)</b>	100%	250 000 €



RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/01/2018 de la publication le 18/01/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ville de  
Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 15 Janvier 2018

Le lundi 15 janvier 2018  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

**Date de la convocation**  
09/01/2018

**Date d'affichage**  
18/01/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :**

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René - MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - DUCRES Jacques COLLET Solange - GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - SAGUN Catherine - RABERT Christophe - FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - BENZENEGAT Joannie – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre.

**Procurations :**

M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick  
Mme HERMANN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge  
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

**Absent :**

JOUGLA Frédéric.

**Secrétaire de séance :**

Mme COLLET Solange a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018-01-07**

**OBJET :** RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean FAVIER– Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,



VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
 Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ces agents seront nommés à titre précaire et révocable.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents non titulaires nécessaires au fonctionnement des services.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, il s'avère nécessaire de créer les postes suivants :

	Nombre	Catégorie
<u>Accroissement temporaire d'activité</u>		
Adjoint d'animation	2	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 8 janvier 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la modification du tableau des effectifs.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 26	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Pour le Maire empêché,  
 l'adjoint délégué, Serge  
 MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/01/2018  
 de la publication le 18/01/2018  
 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





Ville de  
Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 15 Janvier 2018

Le lundi 15 janvier 2018  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
09/01/2018

**Date d'affichage**  
18/01/2018

### Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René - MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - DUCRES Jacques COLLET Solange - GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - SAGUN Catherine - RABERT Christophe - FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick  
Mme HERMANN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge  
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Absent :

JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme COLLET Solange a été nommée secrétaire de séance.

## DELIBERATION N° 2018-01-08

**OBJET :** *SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN : EXERCICE D'UNE PARTIE DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC*

**RAPPORTEUR :** Monsieur René TRUCCO, adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux.

Les statuts du syndicat d'électrification vaclusien modifiés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017 intègre une compétence optionnelle

1/2

permettant aux communes qui le souhaitent de lui confier tout ou partie de leur compétence éclairage public.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de confier au syndicat une partie de la compétence éclairage public définie par l'option A des statuts comme suit :

Le développement et le renouvellement des installations et réseaux d'éclairage extérieur, et en particulier :

- la maîtrise d'ouvrage de toutes les installations nouvelles (création – extension), de rénovation complète ou partielle et de mise en conformité des installations existantes ;
- les inventaires, diagnostics et toutes prestations d'études dans le cadre de l'exercice de cette maîtrise d'ouvrage ;
- la passation et l'exécution des marchés afférents.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 8 janvier 2018,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de confier au syndicat d'électrification vauclusien une partie de la compétence éclairage public définie par l'option A des statuts du syndicat.

#### RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/01/2018  
de la publication le 18/01/2018  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ville de  
Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 15 Janvier 2018

Le lundi 15 janvier 2018  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
09/01/2018

**Date d'affichage**  
18/01/2018

**Présents :**

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René - MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - DUCRES Jacques COLLET Solange - GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - SAGUN Catherine - RABERT Christophe - FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre.

**Procurations :**

M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick  
Mme HERMANN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge  
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

**Absent :**

JOUGLA Frédéric.

**Secrétaire de séance :**

Mme COLLET Solange a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018-01-09**

**OBJET :** *ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE RUE DES AMANDIERS ET RUE DES AIRES*

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean FAVIER – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de l'aménagement de la rue des Amandiers et de la rue des Aires, la commune propose d'acquérir une partie de la parcelle de terrain à détacher de la parcelle de terrain cadastrée section AT n°117 pour une superficie de 110 m<sup>2</sup> (Cf. lot A sur le projet de division ci-joint) appartenant aux consorts BOURGET.

Le prix de cession a été fixé entre les parties à 1 100 €.

CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir cette parcelle de terrain afin d'aménager la voirie et de créer des places de stationnement,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 8 janvier 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER d'acquérir une partie de la parcelle à détacher de la parcelle de terrain sise rue des Amandiers et rue des Aires à Saint-Saturnin-lès-Avignon cadastrée section AT n°117 d'une contenance de 110 m<sup>2</sup>, correspondant au lot A figurant sur le projet de division ci-annexé, au prix de 1 100 € (mille cent euros) auprès des consorts BOURGET.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et toutes les pièces afférentes.

PRÉCISER que cet acte sera établi par l'office notarial Lapeyre – Ducros - Audemard, notaires à Avignon.

PRÉCISER que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

DEMANDER l'application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

PRÉCISER que les frais d'acte sont à la charge de la commune.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/01/2018 de la publication le 18/01/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ville de  
Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 15 Janvier 2018

Le lundi 15 janvier 2018  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
09/01/2018

**Date d'affichage**  
18/01/2018

### Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René - MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - DUCRES Jacques COLLET Solange - GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - SAGUN Catherine - RABERT Christophe - FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick  
Mme HERMANN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge  
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith

### Absent :

JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme COLLET Solange a été nommée secrétaire de séance.

## DELIBERATION N° 2018-01-10

OBJET : FINANCES : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°04-2017

RAPPORTEUR : Serge MALEN, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2313-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2017 le 28 mars 2017 (délibération n°2017-03-21), de la décision modificative n°01-2017 le 22 juin 2017 (délibération n°2017-06-54), de la décision modificative n°02-2017 le 28 septembre 2017 (délibération n°2017-09-65), de la décision modificative n°03-2017 le 7 décembre 2017 (délibération n°2017-12-98),

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à quelques modifications de crédits, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ADOPTER la décision modificative n°04-2017 pour le budget principal de la commune, jointe ci-après.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Pour le Maire empêché,  
l'adjoint délégué, Serge  
MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/01/2018  
de la publication le 18/01/2018  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.